

Audience SNES DGESCO du 21 février 2013

Le SNES a demandé une audience à la DGESCO au sujet des parcours artistiques et culturels prévus par le projet de Loi d'orientation, et du rapport « Pour un accès de tous les jeunes à l'art et à la culture » mis en ligne le 10 février dernier : <http://www.culturecommunication.gouv.fr/Media/Politiquesministerielles/EAC/Files/Rapport-final-de-la-consultation>

Présents pour le SNES : Roland Hubert, co-secrétaire général, et Sandrine Charrier secrétaire nationale.
Présents pour la DGESCO : Xavier Turion, chef de service de l'instruction publique et de l'action pédagogique ; Guy Waïss, chef de service du budget, de la performance et des établissements ; Pierre Laporte du bureau des programmes d'enseignement, en charge notamment des enseignements artistiques.

Projet de Loi

Le SNES a dénoncé la transformation systématique des enseignements artistiques en « éducation artistique et culturelle » et précisé qu'il avait proposé des amendements aux députés sur ce point.

En effet, si la mention de l'éducation artistique et culturelle dans le projet de Loi est positif, s'il est nécessaire de la renforcer particulièrement dans les territoires les plus défavorisés, le SNES est attaché à la mention des enseignements artistiques en tant que tels dans la Loi afin d'affirmer l'apport indispensable des arts plastiques et de l'éducation musicale dans la formation artistique de tous les élèves.

Enseignements artistiques au lycée

Le SNES a rappelé son inquiétude et demandé que le ministère s'en préoccupe rapidement. Ils ont en effet été pénalisés lourdement par la mise en place de la réforme Chatel (enseignements d'exploration, options facultatives et série L) dont nous demandons une mise à plat.

La DGESCO a indiqué être consciente du problème et avoir à cœur de sortir de cette difficulté

Parcours artistiques et culturels

Le SNES a interrogé la DGESCO au sujet du contenu des parcours artistiques et culturels prévus par le projet de Loi, et précisé qu'il serait particulièrement attentif à ce que les enseignements artistiques ne soient pas instrumentalisés par les parcours artistiques. Les parcours devraient, au contraire, être construits en lien avec les enseignements, en prolongement et non en substitution.

La DGESCO a assuré sa volonté de maintenir les enseignements d'arts plastiques et d'éducation musicale au collège et leur rôle de « pivot » dans l'éducation artistique et culturelle. Cependant les enseignements artistiques doivent être entourés d'actions éducatives diverses. L'histoire des arts tiendra également une place dans ces parcours, qui reste à préciser, mais n'en sera pas la colonne vertébrale.

Rapport « Pour un accès de tous les jeunes à l'art et à la culture »

Le SNES a évoqué son inquiétude et celle d'un grand nombre de collègues à la lecture d'une partie du rapport, et notamment au sujet de cette phrase : « repenser l'organisation hebdomadaire des enseignements obligatoires de musique et arts plastiques au collège. Par exemple, une offre d'assouplissement de l'actuelle organisation offrirait des opportunités comme celle de regroupements d'heures afin que ces enseignements puissent se développer dans un environnement culturel plus riche »

Nous avons demandé des explications.

La DGESCO nous a indiqué ne pas avoir été associée à la rédaction de ce rapport. Il n'est pas prévu de mettre en cause les volumes horaires consacrés aux arts plastiques et à l'éducation musicale dans la scolarité obligatoire. En revanche, à titre expérimental une « annualisation des horaires pour permettre des regroupements et favoriser le travail par projet » pourrait être envisagée. X. Turion a précisé que certains établissements fonctionnaient déjà de cette manière. Il a également précisé que le ministre souhaitait une impulsion très forte concernant l'éducation artistique et culturelle. Une circulaire interministérielle serait en préparation mais qui n'est pas finalisée à ce stade. La DGESCO a également précisé qu'il fallait coordonner les actions autour des enseignements : « les DRAC, les DAAC, les IPR, les artistes doivent se parler », et mettre en place des conventions.

Il serait peut-être envisagé de mettre en place des référents culture dans les collèges, comme il en existe en lycée.

Le SNES a réagi vivement face à l'idée d'« annualisation des horaires pour permettre des regroupements et favoriser le travail par projet ». Si des enseignants font le choix, dans certains établissements, de regroupements horaires (deux heures d'éducation musicale une semaine, deux heures d'arts plastiques la semaine suivante par exemple), ces enseignements seraient fragilisés par un texte les invitant à l'annualisation des horaires.

En outre, nous avons dit clairement au ministère que s'il envisageait une coordination des parcours artistiques et culturels par les enseignants, une décharge de service était indispensable.